

**DÉPARTEMENT**

MOSELLE

**COMMUNE**

LIXHEIM

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Qui ont pris part aux délibérations : 10  
9 pour la dem n° 3

**DATE DE LA  
CONVOCAATION**

03/03/2025

**DATE D’AFFICHAGE  
DES DELIBERATIONS**

17/03/2025

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 11 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur **UNTEREINER Christian, Maire.**

**Membres présents** : Mmes MEHLINGER Bernadette, BELLOT Chloé, CHEDOZ Marlyse et KOETHE Pascale, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, MAZERAND Ludovic, PIERRE Laurent, PIN Eddy et SCHREINER Mathieu

**Absents excusés** : MM. PIERRE Laurent et REBY Dimitri.

**Absents non excusés** : Mmes et CAVALLERO Véronique.

**Quorum**

Au vu de l'appel nominal, le quorum, fixé à 8 élus présents, est atteint.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance est nommé par le conseil municipal en début de chaque séance.

Sur proposition de Monsieur le maire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Christine HUBER est désignée.

**2. Approbation de la dernière réunion du conseil**

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025.

**3. Compte financier unique 2024**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 07 mai 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il précise ensuite que le Compte Financier Unique donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion ; un seul document au lieu de deux, qui étaient redondants et souvent trop volumineux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L.1612.12 précisant que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Le conseil municipal va délibérer, pour la première fois, le CFU qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 ;  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;  
 Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Jean Paul MEHLINGER, premier adjoint, soumet le CFU 2024 budget M57 à l'assemblée

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	392 883,73 €	116 853,29
Recettes	537 608,14 €	46 298,90
Excédent antérieur reporté	37 958,46 €	15 022,86
Résultat par section	182 682,87 €	- 55 531,53
<b>Excédent global</b>	<b>127 151,34 €</b>	

Après présentation du CFU 2024 budget M57, Monsieur Christian UNTEREINER, maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

Monsieur Jean Paul MEHLINGER, premier adjoint, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix pour :

- approuve le compte financier unique du budget M57 de la commune
- charge Monsieur le maire de signer les pièces afférentes.

#### 4. Affectation des résultats de fonctionnement 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian UNTEREINER, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, budget M57,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Vu le résultat d'investissement constaté à la clôture de l'exercice soit un déficit de 55 531,53 euros,

Le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 46 160,00euros,

Constatant que le résultat cumulé au 31 décembre 2024 de la section de fonctionnement est un excédent de 182 682,87 euros,

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation obligatoire en réserve (compte 1068) : 101 691,53 €
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002) en section de fonctionnement : 80 991,34 €.

#### 5. Vote des subventions

M. le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions pour l'année 2025.

Ces subventions seront inscrites au compte 65748 en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions décrites dans le tableau ci-dessous :

NOM DU BENEFICIAIRE	Subvention 2024 €	Subvention 2025 €
Association « Les Vieux Pistons »	150	150
Association Souvenir français	100	100
Chorale	350	350
Club des Aînés de la Principauté	400	400
Club Vosgien Phalsbourg – Lutzelbourg	50	50
Donneurs de Sang Bénévoles	300	300
Gym et Forme	150	150
Refuge SPA	250	250
Sapeurs-Pompiers	1000	1
Inter associations	200	1 000
DIVERS	550	550
<b>TOTAL</b>	<b>3 500</b>	<b>3 700</b>

## 6. Demande de participation financière pour un séjour dans le Haut Doubs en mai 2025 – classe CM1/CM2

Le maire soumet au conseil municipal la demande de Monsieur BOILEAU, directeur d'école, qui sollicite une participation pour un séjour d'une semaine pour 24 élèves de la classe de CM1-CM2, dont 8 élèves de Hilbesheim, 6 de Lixheim et 4 de Vieux-Lixheim.

Le séjour se déroulera à Chaux Neuve du 12 au 16 mai 2025.

Le coût par enfant s'élève à 550 euros, hébergement, transport et activités sur place compris.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité des membres présents,

- vote une participation de 75 euros par élève de Lixheim, soit 600 € à inscrire au budget primitif au compte 65738.

## 7. Création voirie en zone piétonne Rue des Cerisiers

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à l'extension de la voirie communale avec la création d'une zone piétonne Rue des Cerisiers et implantation d'un lampadaire d'éclairage public

Le devis descriptif et estimatif de l'entreprise SCRE s'élève à 23 949,00 € HT soit 28 738,80 € TTC, celui de la société Est Réseaux à 2 284,00 € HT soit 2 740,80 € TTC, pour un montant global de 26 233,00 € HT – 31 479,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet
- S'ENGAGE à couvrir dès 2025, la partie à la charge de la commune par inscription au budget en section d'investissement,
- Fixe le plan de financement comme suit :

Coût HT du projet	26 233,00 €
Subvention départementale 50 %	13 116,50 €
Autofinancement	13 116,50 €

- SOLLICITE la subvention départementale Ambition Moselle,
- CHARGE le maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Le maire lève la séance à 20 heures 55.*

1. Désignation du / des secrétaire(s) de séance.
2. Approbation du compte rendu de la dernière réunion
3. Compte financier unique
4. Affectation des résultats de fonctionnement 2024
5. Vote des subventions 2025
6. Demande de participation financière pour un séjour dans le Haut Doubs en mai 2025 – classe CM1/CM2
7. Création voirie en zone piétonne Rue des Cerisiers

Membres présents :

M. Christian UNTEREINER, maire,

Mmes MEHLINGER Bernadette, BELLOT Chloé, CHEDOZ Marlyse et KOETHE,  
MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, MAZERAND Ludovic, PIN Eddy et  
SCHREINER Mathieu.

UNTEREINER Christian, Maire	
HUBER M-Christine, secrétaire de séance	